

Un guide québécois pour implanter l'IA de façon responsable

Ce que dit le guide du gouvernement du Québec sur l'IA au travail, résumé sur une page.

01

CE QUE C'EST

Un outil pédagogique publié par le ministère du Travail le 15 juin 2026 : les avantages, les défis et les grands principes d'une intelligence artificielle responsable en milieu de travail.

02

POUR QUI

Autant les travailleurs que les entreprises et les organismes, tous secteurs confondus. Il n'est pas prescriptif : il se transpose à votre réalité.

03

LE PRINCIPE CLÉ

Garder l'humain au cœur des décisions. Le guide s'ajoute à vos obligations légales — la Loi 25 sur les renseignements personnels, par exemple — il ne les remplace pas.

04

LE VRAI TRAVAIL

C'est un point de départ crédible et gratuit. Le travail commence après : choisir les usages, former vos gens, écrire vos propres règles.

05

ET LES PME QUÉBÉCOISES

Adaptez les principes à votre culture d'entreprise et à votre maturité numérique. Une PME de 12 personnes ne s'organise pas comme un ministère.

Des questions, ou vous voulez vous former à l'IA pour votre PME ? Écrivez-moi : info@iaavecugo.ca

Le guide complet est gratuit sur quebec.ca, en trois documents :

1. [Définitions, utilisation au Québec et principes internationaux](#) (PDF, 31 pages — 15 Mo)

2. [Pratiques pour passer à l'action](#) (PDF, 33 pages — le détail)

3. [Recensement des pistes d'action](#) (PDF, 2 pages — commencez par celui-là)

Sur papier ? Les trois sont listés à quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/travail/publications

Source : Gouvernement du Québec, ministère du Travail, « Guide pour soutenir les milieux de travail dans l'implantation et l'usage des systèmes d'intelligence artificielle », 15 juin 2026. Le guide donne suite à une recommandation de l'avis du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) ; le CCTM n'en est pas l'auteur.